



Plan Climat Air Energie Territorial

Résumé non technique

Communauté de Communes Vallée de l'Homme

Livre 0 – Résumé non technique	X
Livre 1 – Diagnostics	
Diagnostic des émissions de GES, des consommations et production d'énergie, de la séquestration de carbone, de la qualité de l'air, de la vulnérabilité et de l'adaptation au changement climatique	
État Initial de l'environnement	
Livre 2 – Potentiels et stratégie	
Livre 3 – Programme d'actions	
Livre 4 – Evaluation environnementale stratégique	

15 juin 2019 V.0

Avec le soutien financier de



Assistance à maîtrise d'ouvrage



SOMMAIRE

1. QU'EST-CE QU'UN PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL : OBJECTIFS ET ENJEUX	4
2. LES DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU PCAET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME	4
2.1. LES DOCUMENTS DE DIAGNOSTIC.....	4
2.2. LA STRATEGIE ET LE PROGRAMME D' ACTIONS	5
3. LE DEROULEMENT DE LA DEMARCHE	5
3.1. DU DIAGNOSTIC A LA STRATEGIE	5
3.2. DE LA STRATEGIE AU PROGRAMME D' ACTIONS.....	5
4. LE PCAET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME	6
4.1. RESUME DES ENJEUX ISSUS DES DIAGNOSTICS	6
4.2. LA STRATEGIE, LE PROGRAMME D' ACTIONS	8
• LA STRATEGIE	8
○ LES OBJECTIFS QUANTIFIES	8
○ LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PCAET	10
• LE PROGRAMME D' ACTIONS.....	11
4.3. L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE.....	12
• L'ANALYSE DE L' ARTICULATION DU PCAET AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMME	12
• LA JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS POUR L' ELABORATION DE LA STRATEGIE CLIMAT AIR ENERGIE	12
• L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DES ACTIONS PCAET ET L' EVALUATION DES INCIDENCES SUR LES SITES NATURA 2000.....	13
• DISPOSITIF DE SUIVI DE L' IMPACT ENVIRONNEMENTAL.....	13
5. ANIMATION DE LA DEMARCHE	14
5.1. PILOTAGE.....	14
• ORGANISATION DU PCAET	14
• ANIMATION DU PCAET	14
5.2. DEMARCHE DE SUIVI ET EVALUATION.....	15

1. QU'EST-CE QU'UN PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL : OBJECTIFS ET ENJEUX

La Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte a rendu obligatoire la réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants. Des contenus précis en matière de diagnostics et de thématiques à traiter ont été précisés par décret.

La Communauté de Communes Vallée de l'Homme, ne regroupant que 16 000 habitants, n'est pas soumise à cette obligation. Pour autant, elle a décidé de s'engager dans cette démarche. C'est un choix engagé qui découle des différents politiques de développement durable qu'a mené l'intercommunalité ces dernières années.

Au-delà des exigences réglementaires, les Plans Climat Air Energie Territoriaux sont des démarches qui permettent d'anticiper :

- L'impact du changement climatique en matière de qualité de vie et de risque pour la population : impact sur l'agriculture, sur les îlots de chaleurs et le risque de canicule, sur les risques majeurs, ...
- L'impact du coût de l'énergie sur le tissu économique de la collectivité, en anticipant la vulnérabilité du territoire et en préparant des réponses opérationnelles
- Les risques sociaux pour la population, en maîtrisant les possibles situations de précarités énergétiques et de pollution de l'air

Ainsi un PCAET doit permettre de réduire l'impact climatique d'un territoire, mais il doit surtout être l'occasion de mener une démarche prospective permettant d'anticiper les risques liés au changement climatique et à l'augmentation du prix de l'énergie. Il comporte donc un volet économique et social de premier ordre.

Le Plan Climat est ainsi un outil qui permet d'allier transition énergétique avec pérennité du bien-être des habitants et performance économique du territoire.

2. LES DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU PCAET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME

2.1. Les documents de diagnostic

Les **diagnostics** ont été réalisés au cours de l'année 2018. Ils portent sur les éléments suivants :

- Émissions de gaz à effet de serres
- Consommations énergétiques
- Productions énergétiques
- Vulnérabilité au changement climatique
- Émissions de polluants atmosphériques
- Présentation des réseaux, de transport et distribution d'énergie
- Évaluation de la séquestration carbone

L'**état initial de l'environnement** est issu en partie de celui du PLUi qui a été réalisé sur le même périmètre.

2.2. La stratégie et le programme d'actions

- **La stratégie** est composée :
 - Des objectifs quantifiés par thème et par secteur
 - D'une vision du territoire en fonction des orientations stratégiques choisies pour atteindre ces objectifs
- **Le programme d'actions** rassemble les actions portées par :
 - La Communauté de Communes
 - Les partenaires territoriaux
- **L'Évaluation Environnementale Stratégique (EES)** analyse les impacts du PCAET sur les principaux enjeux environnementaux issus de l'Etat Initial de l'Environnement (EIE).

3. LE DEROULEMENT DE LA DEMARCHE

3.1. Du diagnostic à la stratégie

Le PCAET a été élaboré selon une démarche de co-construction progressive.

Un premier temps de concertation a rassemblé tous les partenaires départementaux lors de la 1^{ère} journée de la transition énergétique organisée le 13 décembre 2017 par le SDE24. Cette journée visait à lancer la concertation autour de la présentation du diagnostic à l'échelle départementale. Elle a permis de recueillir un état des lieux et la vision des partenaires sur les thématiques Climat-Air-Energie en Dordogne, ainsi que de préciser le rôle et positionnement de chaque structure dans les filières.

Par la suite une première proposition de stratégie a été rédigée et quantifiée, ce qui a permis de dégager de grands enjeux pour le territoire de l'intercommunalité. Pour permettre un partage de ces enjeux entre les territoires de Dordogne engagés dans cette démarche et initier le travail de réflexion à venir pour l'élaboration du plan d'actions des PCAET, le SDE24 a organisé une demi-journée « club-climat ». Cette réunion a permis de faire le point sur des retours d'expérience de territoires avancés dans la démarche.

La stratégie a ensuite été présentée au comité de pilotage de l'intercommunalité regroupant des élus et des partenaires. Cette réunion a permis de mettre en débat les premières orientations stratégiques afin de les affiner.

Ainsi la quantification des réductions d'émissions de gaz à effet de serre et d'économie d'énergie attendus par poste correspond à une quantification des leviers identifiés dans le cadre de la concertation, retravaillé dans le cadre des instances de pilotage afin de correspondre à un niveau d'ambition élevé mais réaliste et adapté aux spécificités territoriales.

3.2. De la stratégie au programme d'actions

Le SDE24 a organisé une seconde Journée de la Transition Énergétique pour réunir à nouveau l'ensemble des partenaires des PCAET ainsi que les élus et services des collectivités de Dordogne. Cette réunion a permis de définir les actions que pourraient porter les partenaires ou auxquelles ils pourraient participer.

Sur la base de la stratégie présentée au comité de pilotage de l'intercommunalité et de la seconde journée de la transition énergétique, la Communauté de Communes a défini 6 grands thèmes sur lesquels la concertation devait être affinée. Elle a ainsi organisé 6 réunions regroupant le comité de pilotage et les acteurs concernés par la thématique. L'objectif de chaque réunion était de définir les actions à inscrire dans le programme d'actions du plan climat de la collectivité.

Cette concertation a permis de rédiger un programme d'actions et l'évaluation environnementale stratégique.

4. LE PCAET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME

4.1. Résumé des enjeux issus des diagnostics

Les principaux enjeux issus du diagnostic sont les suivants :

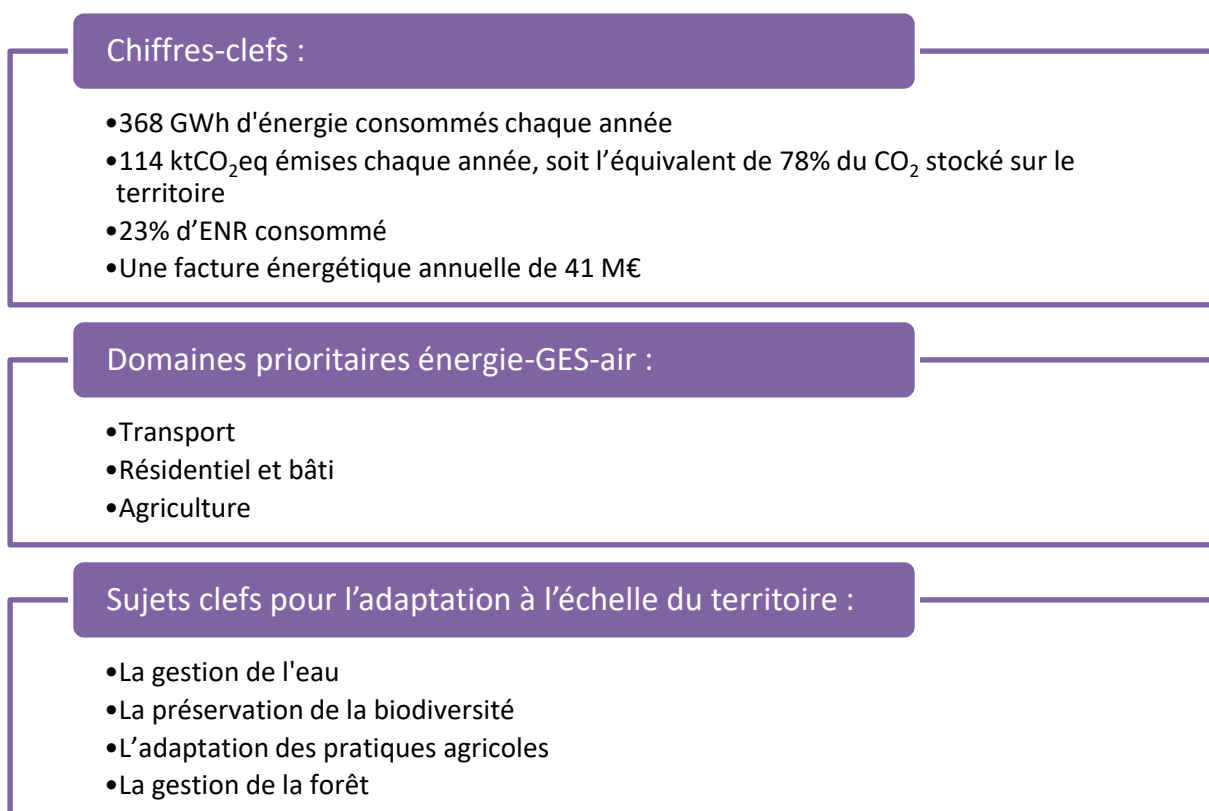


Figure 1 : Principaux enjeux du diagnostic

Synthèse de la réalisation du diagnostic sur le territoire de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme.

- Consommations énergétiques et émissions de GES

Le territoire est dépendant des énergies fossiles. Plus de 50% des énergies consommées sont issues des produits pétroliers. On note également une part importante liée à l'électricité (25%).

Les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serres du territoire sont majoritairement dues à trois secteurs : l'agriculture, le transport et le résidentiel.

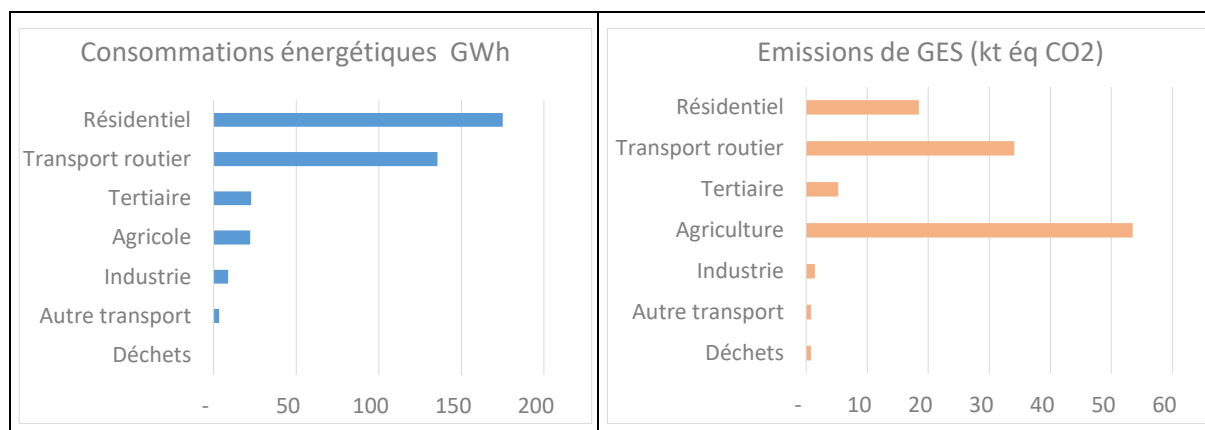


Figure 2. Mise en perspective des consommations énergétiques et des émissions de GES du territoire

- Séquestration

Plus de 58% de la surface du territoire est couverte de forêt. Cette dernière joue de nombreux rôles dont une participation importante à la séquestration carbone du territoire. Plus de 86% de cette séquestration est liée à la forêt. Ainsi dans son ensemble le territoire séquestre plus (146 kteqCO₂/an) qu'il n'émet de CO₂.

- Énergies d'origine renouvelable

23% de la consommation finale du territoire est couverte par la production des énergies renouvelables. Cependant 81% de cette production est liée à l'utilisation de bois bûches.

- Réseaux énergétiques

2 postes de transformation HTB/HTA desservent le territoire en électricité (au nord-est et au sud-ouest).

2 communes sont desservies en gaz naturel et 2 autres en gaz propane.

Un seul réseau de chaleur a été répertorié.

- Qualité de l'air

Les concentrations de polluants atmosphériques relevées répondent favorablement aux seuils réglementaires.

- Vulnérabilité

4 thématiques sur 5 présentent une vulnérabilité forte : l'eau, la biodiversité, la santé et les risques naturels

4.2. La stratégie, le programme d'actions

- **La stratégie**

- **Les objectifs quantifiés**

Un premier scénario de déclinaison stricte des objectifs de la Loi sur la Transition Énergétique pour une Croissance Verte a été établi par secteur pour la consommation énergétique et le bilan des émissions de gaz à effet de serre. Cette sectorisation a été d'abord réalisée en proportion du poids du secteur dans le bilan du territoire.

Sur cette base, un niveau d'ambition par levier a été précisément quantifié : nombre de logements à isoler par an, nombre de conducteurs passant au co-voiturage, puissance d'énergie, etc.

Ces propositions ont été soumises aux instances de pilotage et aux partenaires. Celles-ci ont progressivement fait évoluer les objectifs quantifiés afin de correspondre à des niveaux d'ambition réalistes sur le territoire. L'analyse des potentiels de réduction par secteurs, les partenaires à mobiliser, l'engagement des acteurs et l'état d'avancements des projets sur le territoire ont servi de base aux réflexions sur la stratégie de réduction de la consommation énergétique et des émissions de GES élaborée par le territoire.

L'évolution de la consommation énergétique sur la période de 2015 à 2050

La consommation d'énergie sur le territoire en 2015 est de **368 GWh**. Le scénario retenu par la Communauté de Communes Vallée de l'Homme permet de mettre en évidence les deux secteurs les plus gros consommateurs d'énergie sur le territoire : le Résidentiel et les Transports. On constate que la consommation d'énergie totale devrait diminuer jusqu'à pouvoir presque respecter l'objectif de - 20% de consommation d'énergie en 2030, fixé par la loi pour la transition énergétique et la croissance verte.

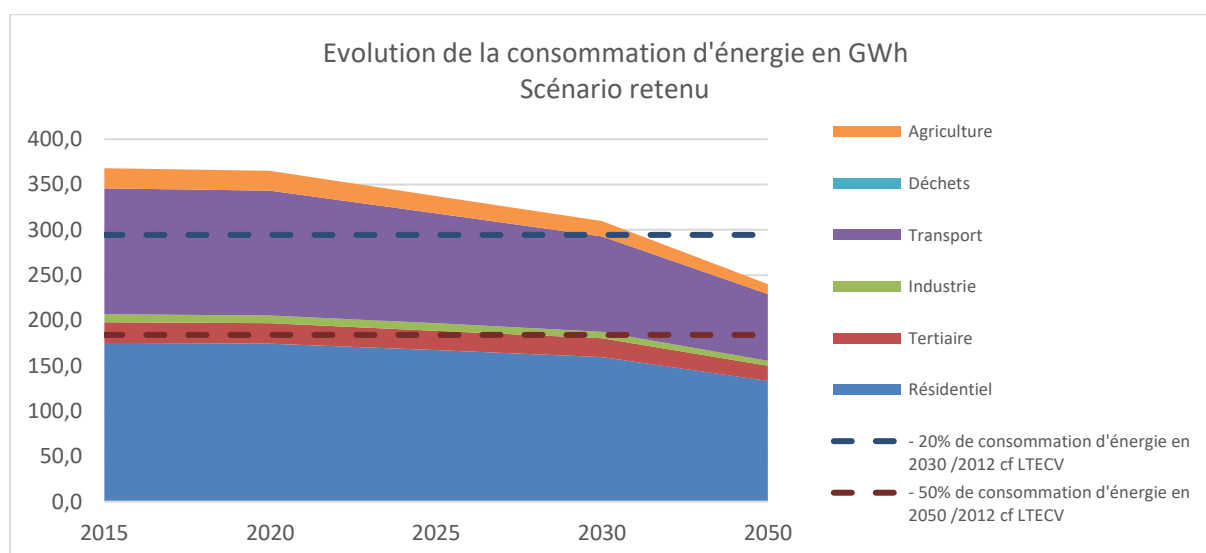


Figure 3 : Évolution de la consommation énergétique pour le scénario retenu au regard des objectifs de la loi TECV

L'évolution des émissions de GES sur la période de 2015 à 2050

Les émissions de GES sur le territoire en 2015 sont de **114 kteqCO₂**. Le scénario retenu par la Communauté de Communes Vallée de l'Homme permet de mettre en évidence les trois secteurs les plus gros émetteurs de GES sur le territoire : l'Agriculture, les Transports et le Résidentiel. On constate que les émissions de GES devraient diminuer jusqu'à pouvoir presque respecter l'objectif de -27% d'émissions de GES en 2030, fixé par la loi pour la transition énergétique et la croissance verte.

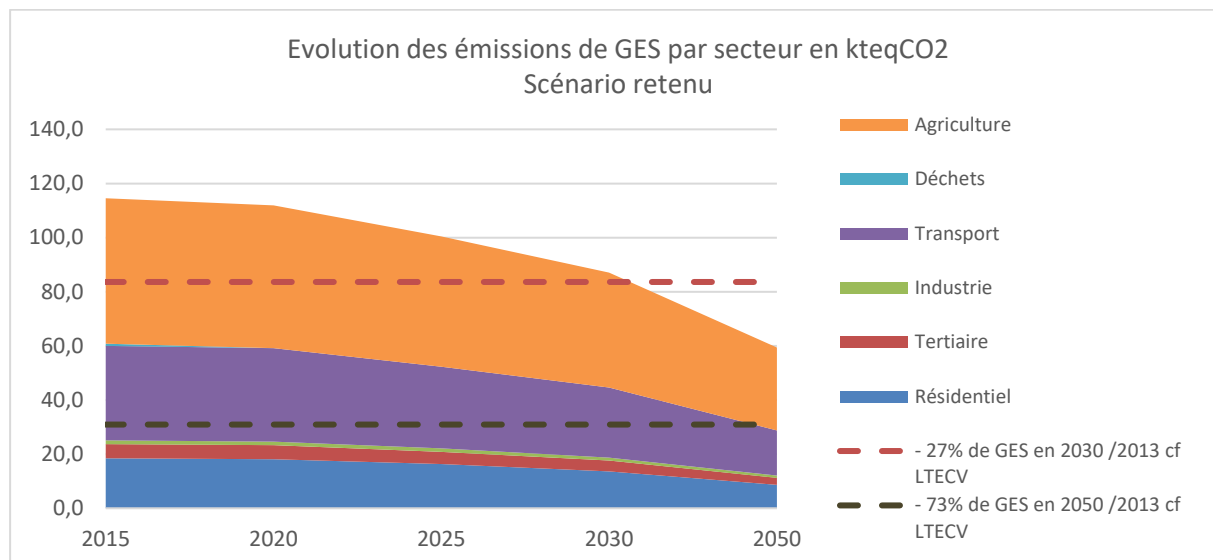


Figure 4 : Évolution des émissions de GES pour le scénario retenu au regard des objectifs de la loi TECV

L'évolution de la production d'énergie renouvelable sur la période de 2015 à 2050

La production d'énergie renouvelable en 2015 est de **85 GWh**. Le scénario retenu par la Communauté de Communes Vallée de l'Homme permet de mettre en évidence les quatre secteurs qui devraient le plus contribuer à l'objectif de développement des ENR sur le territoire : l'utilisation des Biocarburants, le Photovoltaïque, l'Hydraulique et le Biogaz thermique. On constate que la production d'ENR devrait augmenter significativement jusqu'à pouvoir largement dépasser l'objectif de 32% d'ENR dans la consommation finale en 2030, fixé par la loi pour la transition énergétique et la croissance verte.

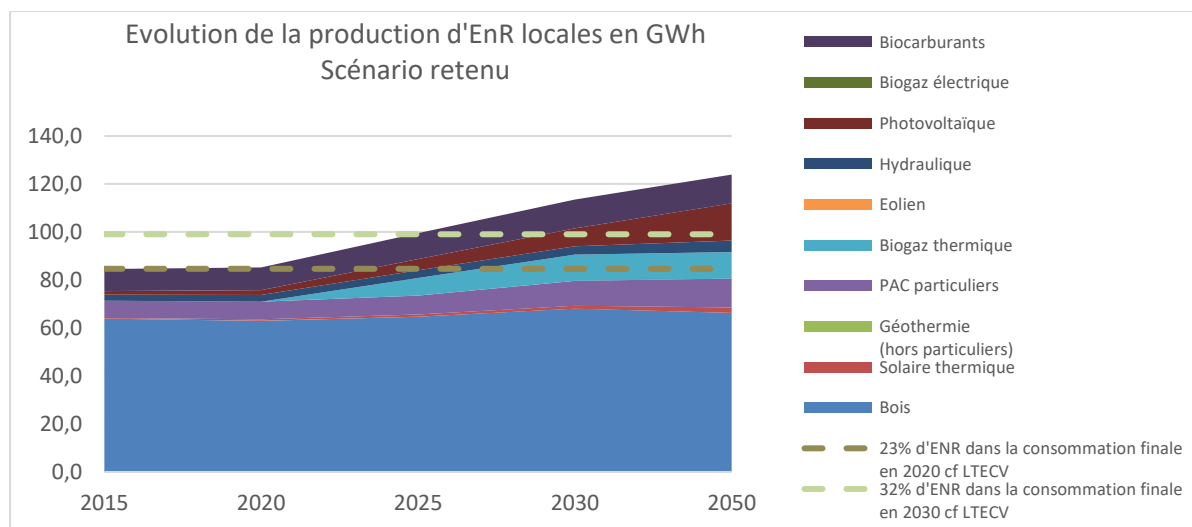


Figure 5 : Évolution de la production d'ENR pour le scénario retenu au regard des objectifs de la loi TECV

Ci-dessous le tableau récapitule les objectifs qui devraient être atteints par la Communauté de Communes Vallée de l'Homme en suivant le scénario retenu au regard des objectifs fixés par la loi pour la transition énergétique et la croissance verte.

N° réglementaire	Catégorie d'impact environnemental	Objectif LTECV 2030	Objectif CCVH 2030
1	Émissions de GES	-28% vs 2012	-27 % vs 2015
3	Maîtrise de la consommation d'énergie finale	-20% vs 2012	-16% vs 2015
4	Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage	32% de la consommation en 2030	37% de la consommation en 2030
7	Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration	PREPA	-14% en moyenne vs 2015

Tableau 1 : Objectifs de la CCVH au regard des objectifs LTECV

○ **Les orientations stratégiques du PCAET**

De grandes orientations ou axes stratégiques structurent le Plan Climat Air Énergie Territorial de la CCVH. Ils sont au nombre de 6.

AXE	Intitulé	Ambition
AXE 1	Limiter les consommations énergétiques des bâtiments	Favoriser la rénovation des bâtiments en accompagnant les habitants et les entreprises
AXE 2	Développer les énergies renouvelables	Augmenter la part des EnR à 37% d'ici 2030
AXE 3	Favoriser une mobilité durable	Diminuer l'impact environnemental des transports en utilisant diverses solutions adaptées au territoire
AXE 4	Encourager les activités économiques durables	Accompagner le secteur de l'agriculture et du tourisme dans la prise en compte du développement durable
AXE 5	Gérer durablement les ressources	Protéger l'ensemble des ressources naturelles du territoire
AXE 6	Communiquer et faire preuve d'exemplarité	Communiquer sur les enjeux de la transition énergétique et faire preuve d'exemplarité au sein de la CCVH

Tableau 2 : Orientations stratégiques du PCAET

- **Le programme d'actions**

Ces axes sont ensuite déclinés en 24 actions. En effet, ce plan s'est voulu resserré et réaliste, tout en s'inscrivant dans l'orientation stratégique d'une conformité aux objectifs de la LTECV.

Ces actions sont :

- Portées par la CCVH (projets, ingénierie, animation)
- Ou portées par des partenaires (Chambres consulaires, syndicats, etc.)

Chacune des 24 actions a fait l'objet d'une fiche précisant :

- Le contexte de l'action
- Le contenu de l'action, présenté en plusieurs mesures
- Les moyens financiers et techniques alloués à l'actions
- Le budget de chaque mesure
- Le porteur de chaque mesure
- Les indicateurs de suivi de l'action
- Le calendrier de mise en œuvre

Les actions programmées

Le tableau suivant liste les actions programmées dans le PCAET de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme.

N°	Intitulé
AXE 1	Limiter les consommations énergétiques des bâtiments
1.1	Mettre en œuvre un programme d'amélioration de l'habitat
1.2	Améliorer la gestion énergétique du patrimoine des communes
1.3	Sensibiliser la population aux éco-gestes
1.4	Favoriser la montée en compétence et la structuration des professionnels
AXE 2	Développer les énergies renouvelables
2.1	Favoriser le développement d'électricité photovoltaïque
2.2	Encourager le développement des EnR dans le résidentiel
2.3	Développer la méthanisation en lien avec le monde agricole
2.4	Développer l'hydroélectricité
2.5	Adapter les réseaux de distribution d'énergies aux évolutions induites par la transition énergétique
AXE 3	Favoriser une mobilité durable
3.1	Favoriser les transports partagés
3.2	Encourager les déplacements doux
3.3	Encourager les pratiques limitant les déplacements pendulaires
3.4	Favoriser la diminution des pollutions par les véhicules à moteur
AXE 4	Encourager les activités économiques durables
4.1	Développer un tourisme responsable
4.2	Soutenir les pratiques agricoles durables

AXE 5	Gérer durablement les ressources
5.1	Mettre en place une gestion durable de la forêt
5.2	Protéger la biodiversité ordinaire
5.3	Protéger les espaces à hautes valeurs écosystémiques
5.4	Préserver la ressource en eau
5.5	Améliorer la gestion des déchets
5.6	Limiter l'usage des produits toxiques courants
AXE 6	Communiquer et faire preuve d'exemplarité
6.1	Suivre et évaluer le PCAET
6.2	Communiquer sur la transition énergétique
6.3	Intégrer la transition énergétique dans les pratiques de l'intercommunalité

Tableau 3 : Actions programmées du PCAET de la CCVH

4.3. L'Évaluation Environnementale Stratégique

Le PCAET a fait l'objet d'une Évaluation Environnementale Stratégique (EES).

- **L'analyse de l'articulation du PCAET avec les autres plans et programme**

Le PCAET doit prendre en compte, les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) en cours d'adoption et la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) tant que le schéma régional ne l'a pas lui-même pris en compte. Le lancement de la consultation du SRADDET a eu lieu en octobre 2017. Le projet a été voté en mai 2019. Il devrait être adopté en décembre 2019.

Le PCAET doit également être compatible avec le Schéma Régional Climat-Air-Énergie (SRCAE), le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Celui-ci n'étant pas terminé, la concordance du PCAET et du PLUi a été analysée.

Pour cela, les fiches actions du PCAET ont été croisées avec les grands thèmes et orientations du PLUi de la CCVH pour vérifier leur compatibilité. La même démarche a été réalisée avec les domaines et orientations du SRADDET.

- **La justification des choix retenus pour l'élaboration de la stratégie climat air énergie**

L'EES compare le scénario retenu par la collectivité et celui au fil de l'eau, c'est-à-dire l'évolution de l'environnement en l'absence d'élaboration du PCAET. Une analyse des impacts de ces 2 scénarios sur les thématiques analysées dans l'Etat Initial de l'Environnement a été menée : biodiversité et continuité écologique, qualité de vie et santé, eau et ressources naturelles, risques majeurs et aménagement du territoire et activité humaine. Le tableau ci-dessous en donne le résultat.

Thématiques de l'EIE	Biodiversité et continuités écologiques	Qualité de vie et santé	L'eau et les ressources naturelles	Risques majeurs et aménagement du territoire	Activités humaines
Scénario stratégique	++	++	++	+	+
Scénario au fil de l'eau	-	-	-	0	-

Tableau 4 : Analyse des impacts des différents scénarios sur les thématiques de l'EIE

L'objectif de celui-ci est donc de poser les bases d'une première analyse d'impact, c'est-à-dire de voir si les résultats de la stratégie, en termes d'émissions de GES, de consommations énergétiques, de production d'ENR et d'émissions de polluants atmosphérique sont bénéfiques par rapport à une situation de laissé faire proposée par le scénario au « fil de l'eau ».

- **L'analyse environnementale des actions PCAET et l'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000**

L'analyse des incidences environnementales prévisibles du PCAET croise le contenu des fiches actions avec les cinq thématiques analysées dans l'Etat Initial de l'Environnement.

L'analyse prend en considération les impacts directs et indirects des projets. Il en ressort que 13 actions sont concernées par des points de vigilance qu'il faudra prendre en compte lors de la réalisation des mesures et deux actions présentent des impacts négatifs :

- Le premier sur la biodiversité pour l'action 3.2 qui comprend la mesure de mise en place d'une VéloRoute Voie Verte dont le tracé traverse une Zone Natura 2000
- Le second sur l'aménagement du territoire pour l'action 5.4 Préserver la ressource en eau dans la mesure où l'amélioration des systèmes d'assainissement peut être couteux et conséquent en matière de logistique

On note qu'aucune des actions ne présentent un impact environnemental suffisamment fort pour nécessiter la définition de mesure ERC (Éviter, Réduire, Compenser).

- **Dispositif de suivi de l'impact environnemental**

L'avancement des actions et leurs résultats sont mesurés grâce à la mise en place d'indicateurs.

En complément de ceux figurant dans les fiches actions du PCAET, les indicateurs suivants permettront de suivre l'évolution des principaux paramètres environnementaux complémentaires traités dans l'état initial de l'environnement :

- Surface Natura 2000 (%)
- Surface forestière (%)
- État quantitatif des masses d'eau du territoire (%)
- Volume d'eau prélevé dans les captages alimentant le territoire (m³)
- Nombre d'incendie
- Nombre d'inondations

- Surface annuelle artificialisée (ha/an)
- Part des surfaces agricoles et naturelles (%)
- Part de surface agricole certifiée agriculture biologique ou en conversion et haute valeur environnementale (%) par rapport à la SAU totale
- Nombre de touristes par an

5. ANIMATION DE LA DEMARCHE

5.1. Pilotage

• Organisation du PCAET

Un **comité de pilotage** aura pour but de suivre et piloter l'avancement du PCAET. Cette équipe est composée d'élus et d'agents de l'intercommunalité, mais aussi de partenaires : DREAL, ADEME, DDT, SDE24, Région Nouvelle Aquitaine, Département de la Dordogne.

Le comité de pilotage se réunira tous les 18 mois pour suivre l'avancement du programme d'actions et faire des propositions de modifications d'actions si nécessaire.

En interne, le PCAET sera coordonné par un chef de projet qui devra ainsi :

- Animer le PCAET et la communauté de partenaires sur le territoire
- Assurer une veille active sur les appels à projets et de participer aux événements d'information et d'émulation supra-EPCI sur les politiques de transition énergétique
- Suivre et piloter le PCAET, en relevant et analysant les indicateurs de suivi et en proposant une adaptation des actions si besoin

Plusieurs services de l'intercommunalité interviendront dans le suivi ou la conception des projets en fonction des thématiques abordées.

Chaque action du PCAET sera menée par une **équipe projet** adaptée à la mission. Il comprendra autant de partenaires extérieurs que nécessaire. L'objectif est de développer la transversalité et la coopération inter-organismes. De nombreuses filières professionnelles seront donc mises à contribution dans la mise en œuvre et la bonne conduite du PCAET, cela, quel que soit le maître d'ouvrage de l'action.

• Animation du PCAET

Pour passer à une phase opérationnelle de mise en œuvre ambitieuse des actions, il est absolument nécessaire de mettre en place un dispositif d'animation, porté par la Communauté de Communes.

Cette animation doit permettre de mobiliser la totalité des acteurs du territoire. Il s'agit en effet de décliner le PCAET auprès des différents acteurs socio-économiques, notamment des exploitants agricoles, des acteurs du tourisme et des propriétaires fonciers.

Un plan de communication sur la démarche PCAET sera défini en direction de la population. Cela passera par la formalisation d'un programme de mobilisation pluriannuel identifiant les thématiques, les cibles et les supports. Cette communication pourra notamment s'appuyer sur les outils existants, sur des ateliers de sensibilisation mobiles et la valorisation des bonnes pratiques des habitants.

La mise en place d'actions collectives des différents EPCI de Dordogne engagés dans la démarche, et avec l'appui du SDE 24, pourra permettre de produire un programme de communication et des outils de diffusion communs.

La mobilisation des citoyens passera également par l'aide à l'émergence et au développement de projets citoyens, qui constitue une action du PCAET.

5.2. Démarche de suivi et évaluation

Le PCAET va faire l'objet d'une démarche de suivi et d'évaluation sur 6 ans, avant son renouvellement.

Niveau du suivi/évaluation	Objectif de l'évaluation	Ce que l'on cherche à mesurer	Les outils de mesure associés
Programme d'actions	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre la mise en œuvre technique du plan d'actions : réalisation et résultats visibles de l'action programmée 	La mise en œuvre des ambitions et actions programmées	Tous les ans : <ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs de réalisation (avancement) pour chaque action • Indicateurs de moyens par ambition • Budgets engagés • Éventuellement entretien qualitatif avec le porteur de l'action
Stratégie	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'évaluation et le pilotage politique des opérations stratégiques • Évaluer la pertinence, la cohérence et l'efficacité du programme d'actions en regard des moyens mis en œuvre 	Les principaux résultats et impacts de la stratégie de transition énergétique	Tous les 3 ans : <ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs stratégiques • Séminaire d'évaluation Rédaction d'un rapport d'évaluation

Tableau 5 : Suivi et évaluation du PCAET

L'animation de la démarche, de son dispositif de suivi et de l'évaluation doit permettre de piloter le PCAET selon une démarche d'amélioration continue. Ainsi, année après année, le programme d'actions pourra être réorienté en fonction des avancées ou des difficultés constatées, ainsi que des opportunités qui auront vu le jour, en particulier en lien avec les démarches régionales (SRADDET) et les financements à venir.